

DI

1986

4

RIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

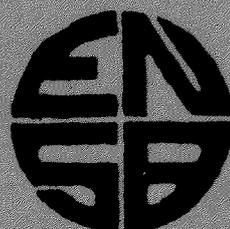
MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

MARIE BADOGOMBWA

LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DU  
BURUNDI: SITUATION ET PERSPECTIVES

ANNEE : 1986

22<sup>ème</sup> PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DU BURUNDI:  
SITUATION ET PERSPECTIVES

Mémoire présenté par :  
Marie BADOGOMBWA



Sous la direction de :  
Monsieur Henri COMTE

1986

4

VILLEURBANNE

1986

22ème PROMOTION

BADOGOMBWA (Marie) .- La bibliothèque de  
l'université du Burundi : situation et  
perspectives : Mémoire/~~présenté~~ par  
Marie Badogombwa ; sous la direction de  
Henri Comte.- Villeurbanne : E.N.S.B.,  
1986.- 48 p. ; 30 cm.

Mémoire E.N.S.B. : Villeurbanne 1986

Bibliothèque Universitaire, Burundi.

---

Analyse critique de la situation actuelle de  
la bibliothèque de l'Université du Burundi,  
problèmes qu'elle rencontre et esquisse de  
quelques solutions.

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

-----

- AUPELF : Association des Universités Partiellement ou Entièrement de  
Langue Française ;
- BC : Bibliothèque Centrale ;
- BU : Bibliothèque Universitaire ;
- CDU : Classification Décimale Universelle ;
- ENA : Ecole Nationale d'Administration ;
- ENS : Ecole Nationale Supérieure ;
- UB : Université du BURUNDI ;
- UOB : Université Officielle du BUJUMBURA.

## INTRODUCTION

---

L'objet de ce travail est d'étudier la situation actuelle de la Bibliothèque Universitaire de BUJUMBURA, les problèmes qui s'y passent et d'en esquisser quelques solutions.

L'absence de coordination entre les bibliothèques décentralisées était considérée à la fois par les bibliothécaires et les autorités de l'Université comme la principale cause de leur mauvaise gestion. En effet, il y a encore une dizaine d'années les enseignants de l'Université étaient dans leur majorité des coopérants étrangers qui se chargeaient eux-mêmes de la documentation de leur propre discipline et constituaient de petites bibliothèques indépendantes. Les doyens de facultés enfermaient dans leurs armoires les ouvrages achetés sur le budget de "leur" coopération. Ces ouvrages n'étaient remis à l'Université qu'au terme de leur contrat. Les responsables académiques prirent conscience progressivement de l'incohérence de cette situation et des transformations que celle-ci impliquait au niveau de la gestion de la documentation.

Ainsi, en 1978, il fut décidé qu'il était nécessaire soit de mettre en commun les fonds documentaires de toutes les bibliothèques de l'Université, soit de les réunir sous le contrôle d'une bibliothèque centrale.

Les autorités voyaient dans cette mesure la condition sine qua non pour satisfaire tous les besoins des usagers.

Des structures nouvelles se mirent en place, des services, notamment celui des acquisitions et celui du traitement des documents, furent réorganisés dans les différentes facultés. La Bibliothèque Centrale devait assurer la coordination de toutes les tâches documentaires.

Dès lors, aucune autre démarche pour connaître et répondre aux autres besoins des utilisateurs n'a été envisagée. Peut-on en déduire que ceux-ci ont été satisfaits? Il est bien évident que la centralisation était une étape essentielle mais elle ne pouvait pas à elle seule améliorer le service.

Des études récentes (1) ont montré l'importance de l'évaluation pour une gestion appropriée.

Or, la Bibliothèque de l'Université du BURUNDI fonctionne encore sur le modèle administratif bureaucratique. La rentabilité de ses divers services, en l'occurrence le degré de satisfaction de ses usagers, n'a fait jusqu'aujourd'hui l'objet d'aucune étude.

Le but de notre travail est de susciter un début d'analyse critique sur le fonctionnement de l'ensemble de la bibliothèque et de contribuer ainsi à l'amélioration du service rendu aux usagers.

Notre idée de départ avait été d'essayer d'évaluer ce service. Malheureusement, nous avons dû y renoncer à cause de l'impossibilité pour nous de faire des enquêtes auprès des utilisateurs ou de suivre correctement un service quelconque. Nous ne disposons pas non plus de données surfaisantes telles que des statistiques de prêt, de commande, etc... pour faire cette évaluation. Les documents inédits de l'Université auxquels nous avons eu accès étaient pour la plupart incomplets. Nous avons alors choisi de faire une étude générale de la situation de la Bibliothèque de l'Université en dégagant au fur et à mesure les faiblesses de celle-ci et la cause des problèmes qu'elle rencontre. Nous tenterons de souligner les insuffisances qui nous ont paru les plus importantes durant l'année où nous avons travaillé à la Bibliothèque Centrale.

Dans un premier temps, nous étudierons les missions de la BU mais aussi celles de l'Université ; en effet les objectifs de la première se définissent en fonction de ceux de la seconde.

Dans un deuxième temps, nous analyserons leur organisation. C'est elle qui détermine le rendement de l'institution.

(1) - Voir notamment AUPELF. L'évaluation des Bibliothèques Universitaires. Colloque de Nice, 29 Nov. - 2 Déc. 1982. Montréal : AUPELF, 1984-370 p.

Nous nous intéresserons ensuite aux moyens humains, financiers et matériels dont la BU dispose pour accomplir sa mission. Ce qui nous permettra de juger de sa rentabilité.

Enfin, nous établirons le bilan de ses activités depuis sa création officielle afin de montrer pourquoi la satisfaction des usagers reste encore insuffisante. C'est pour cette raison que notre conclusion comportera des propositions.

## I - LES MISSIONS

---

On admet communément qu'une BU est un centre d'information et de documentation encyclopédique rattaché à une Université. Pour le cas du BURUNDI, ce lien apparaît au niveau de l'évolution qu'ont connue ces deux institutions.

### A - L'Université du BURUNDI (UB)

---

#### 1 - Historique :

La dénomination "Université du BURUNDI" date du 29 juin 1977 en vertu du décret n° 100/620.

Cependant, son histoire remonte à la période coloniale belge et son évolution a connu plusieurs phases caractérisées par deux types d'administration : les différents Instituts et Facultés dépendaient d'une même administration ou vivaient d'une façon autonome.

La première phase a correspondu à une décentralisation en 1978 de ce qui était à l'époque coloniale "Université Officielle du Congo-Belge et du Ruanda-Urundi", installée à Elisabethville, aujourd'hui Lubumbashi au Zaïre. Une faculté d'Agronomie fut détachée et établie à Astrida, aujourd'hui Butare, au Rwanda, pour desservir l'Est de la colonie (Congo-Belge), soit le territoire zaïrois, le BURUNDI et le Rwanda actuels. Elle fut transférée en 1960 à Usumbura, aujourd'hui Bujumbura. Elle prit dès lors la dénomination d'"Institut Agronomique du Rwanda-Urundi" et fut assimilée aux Universités. La même année, les Pères ~~Jésuites~~ créaient un "Institut Facultaire de Bujumbura" lequel comprenait une faculté de philosophie et lettres et une faculté des sciences économiques et sociales.

En octobre 1961, les représentants de l'Institut agronomique du Ruanda-Urundi et de l'Institut facultaire de Bujumbura, s'engagèrent à créer et à administrer en commun un troisième établissement d'enseignement supérieur dénommé "Faculté des Sciences de Bujumbura", qui sera assimilé aux universités en janvier 1962. Ainsi, à son accession à l'Indépendance, le 1er juillet 1962, le BURUNDI comptait trois établissements Universitaires :

- l'Institut Agronomique du Ruanda-Urundi, établissement public,

- l'Institut Facultaire de Bujumbura, institution privée,
- la Faculté des Sciences de Bujumbura, association de droit public.

Il sera mis fin à cette division universitaire par la fusion des trois en une association de droit public dénommée "Université Officielle de Bujumbura" (UOB), en janvier 1964. Cependant, au cours de cette phase, le gouvernement n'assignait aucune mission à l'Université. Celle-ci restait gérée et dirigée comme par le passé.

La deuxième phase, qu'on peut qualifier de transitoire, fut une tentative d'orientation vers les besoins réels du pays, mais malheureusement, elle aboutit à un échec total. La plupart des membres du Conseil d'Administration, le Recteur et le Vice-Recteur, les enseignants, étaient généralement des belges. On peut ainsi lire la politique qui préside au recrutement des professeurs jusqu'en 1975 : "le recrutement du corps académique procède d'un large éclectisme : les professeurs de l'Université Officielle sortent non seulement des Universités Belges (2) mais aussi des diverses institutions étrangères" (3). Le conseil académique, principal organe pour la conception de l'enseignement, était également dirigé par un père jésuite. Les programmes de cours étaient essentiellement conçus en fonction de ceux de la Belgique.

A cet échec s'ajoute le fait que l'unité institutionnelle réalisée fut de courte durée.

Une autre phase était en gestation. A la fin de 1964, fut créée "l'Ecole Royale d'Administration publique et de Gestion des Affaires", devenue "Ecole Nationale d'Administration" (ENA), le 27 décembre 1966. Initialement, elle avait pour vocation de former les cadres de collaboration et de secrétariat. Néanmoins, par décret n° 500/198 du 20 décembre 1972, elle assura la formation de diplômés d'études supérieures en administration et gestion, empiétant ainsi sur les domaines d'action des Facultés de Droit et des Sciences Economiques de l'UOB.

(2) - C'est nous qui soulignons.

(3) - Université Officielle de Bujumbura . Programme des Cours. Année Académique 1974-1975 p 3.

En 1965, on assista à la création de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) qui, au départ, devait former des professeurs du premier cycle de l'enseignement secondaire. Mais dès 1972, elle était habilitée à former des licenciés d'enseignement en lettres, sciences, éducation physique et sports, psychologie et sciences de l'éducation dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire.

Après une brève phase unitaire (UOB), l'enseignement universitaire revenait au pluralisme caractérisé par la coexistence de trois établissements :

- l'UOB,
- l'ENA,
- l'ENS.

Une nouvelle fois, l'intérêt général exigeait que fut organisé un processus de réunification des institutions en question. C'est ainsi qu'en juin 1977, par le décret n° 100/620, les établissements d'enseignement supérieur fonctionnant au BURUNDI furent fusionnés en un seul, dénommé "Université du BURUNDI". La nouveauté est que, pour la première fois, celle-ci a une mission bien spécifiée.

## 2 - Missions :

Parmi les missions qui ont été confiées à l'Université, nous soulignons les plus importantes (4) :

- Dispenser au niveau le plus élevé les connaissances scientifiques et techniques ;
- Promouvoir la recherche scientifique, littéraire et artistique ; le perfectionnement professionnel et le développement économique et social ;
- Former les cadres et l'élite dirigeante de la nation ;
- Favoriser l'étude et la connaissance de la culture et du patrimoine africain ;
- Elaborer à long terme un type africain d'enseignement supérieur au service de l'Afrique et de ses peuples ;
- Mettre en valeur les ressources humaines d'Afrique etc...

En regardant de près ces missions, trois objectifs ont retenu notre attention : la promotion de l'enseignement, la recherche, la connaissance des cultures africaines. Les structures et les programmes d'enseignement souhaités devaient s'adapter aux exigences du progrès scientifique et aux besoins de la nation. Cependant, cette volonté s'est heurtée à une contrainte culturelle : l'histoire écrite du BURUNDI, pays de tradition orale, ne remonte qu'à la période coloniale, avec les missionnaires vers la fin du 19e siècle. Faute de tradition scientifique nationale, la mission d'enseignement et de recherche n'était pas facile à réaliser de prime abord. Le recours aux écrits étrangers, et plus particulièrement européens était inévitable pour la Bibliothèque Universitaire Centrale qui devait collecter et diffuser cette documentation.

## B - La Bibliothèque Centrale (BC)

---

### 1 - Aperçu historique

La création de la BC en 1978 répondait à un besoin de la nouvelle institution (UB) que les seules bibliothèques de facultés n'arrivaient pas à satisfaire.

En effet, l'absence d'unité administrative au sein de l'Université se répercutait sur ces bibliothèques. Malgré les chevauchements des programmes dans les Instituts et les Facultés, chacun d'entre eux avait sa propre bibliothèque qu'il organisait à sa guise.

Il n'y avait pas de collaboration au niveau des acquisitions. Ce qui entraînait bien sûr du gaspillage, des doubles emplois et des dépenses inutiles.

L'Unification de l'Université changea cette situation et permit la coordination des activités de toutes les bibliothèques de l'enseignement supérieur.

### 2 - Le rôle de la BC

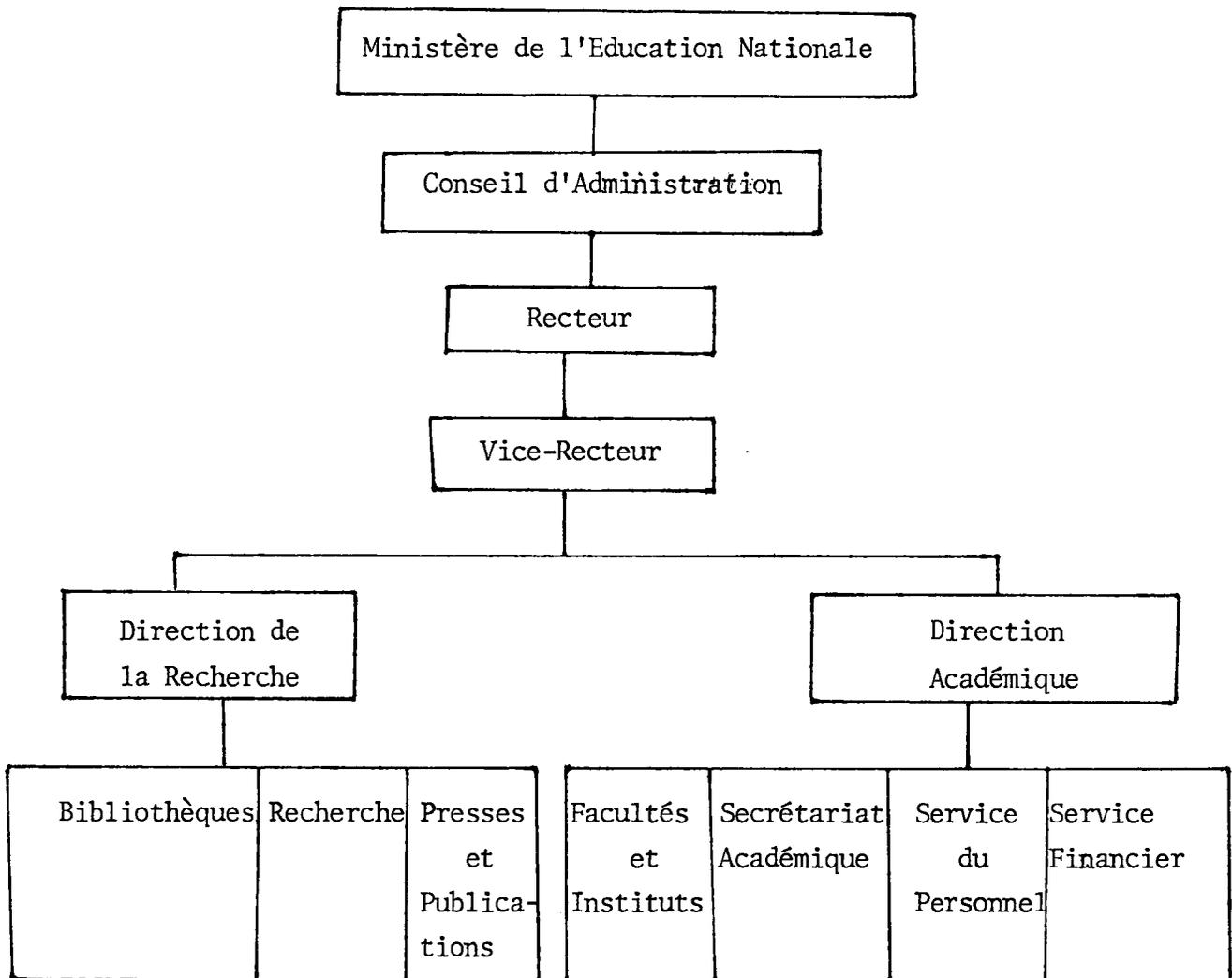
La BC est un centre essentiel de la vie de l'Université dans laquelle les études et les recherches se déroulent en faisant appel à ses services. Elle sert d'appui logistique à l'enseignement et à la recherche. Elle doit fournir aux étudiants et aux enseignants des services d'orientation, d'enseignement bibliographique et documentaire. Ses services doivent

être considérés comme un prolongement naturel des activités d'enseignement ayant comme objectif principal la satisfaction des utilisateurs.

Dans les points qui suivent, nous allons voir si l'organisation mise en place et les moyens que l'Université accorde à la BC, lui permettent de réaliser efficacement sa mission.



L'organigramme se présente de la manière suivante:



Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par le Président de la République sur proposition du Ministre de l'Education et par arrêté de ce dernier pour ce qui concerne les représentants des Etudiants. Le Conseil d'Administration, dont les membres ont un mandat de quatre ans renouvelables, dispose des pouvoirs étendus pour assurer le bon fonctionnement de l'Université et la réalisation des objectifs qui lui sont assignés.

L'Université est constituée de Facultés et Instituts, au nombre de dix actuellement dirigés par les doyens, et d'autres unités administratives regroupées sous deux directions : la Direction des Services Académiques et la Direction de la Recherche.

La Direction des services Académiques comprend les organes suivants :

- les Facultés et Instituts
- le Secrétariat Académique
- le Service du Personnel
- le Service Financier.

La Direction de la Recherche comprend :

- le Service des Bibliothèques
- le Service de la Recherche
- le Service des Presses et Publications.

Cette organisation montre que la bibliothèque se trouve sous la dépendance de plusieurs instances. Ceci constitue dans une certaine mesure un handicap pour sa bonne marche, à cause surtout de la lenteur administrative. L'ampleur d'un tel inconvénient peut être illustrée par l'exemple du circuit d'un bon de commande et le paiement d'une facture. A partir de la bibliothèque, il parcourt au moins trois échelons pour signature. Les articles 18 et 19 du règlement financier de l'UB précisent clairement que "tout bon de commande doit porter la signature du chef de service commandeur, du chef du service financier et doit porter le numéro de compte à débiter" (5). En plus des deux précédentes signatures, les bons de commandes sont signés par :

- le Directeur Académique et le Directeur de la Recherche pour les services sous leurs responsabilités ;
- le Recteur ou le Vice-Recteur en cas d'empêchement de ce premier et pour les montants supérieurs ou égaux à 250 000 F BU (6).

(5) - Université du BURUNDI. Règlement financier - Art. 18

(6) - IBIDEM - Art. 19

Le bon de commande des abonnements, généralement supérieur à ce montant ne saute aucune étape pour signature.

Après la facturation, les factures doivent être adressées au chef du service commandeur, qui les signe et les transmet au service financier pour paiement. Les ordres de paiement sont signés à deux degrés. Le premier degré étant celui du chef comptable, le deuxième celui du Recteur ou son délégué.

Une telle procédure entraîne inévitablement des retards. Le temps que l'administration met pour expédier les bons de commande et pour payer les factures retarde la mise à la disposition des documents pour les utilisateurs. Cette faiblesse de l'organisation est une des causes de l'insatisfaction des lecteurs, on pourrait multiplier les exemples.

Comme nous l'avons déjà signalé, l'Université est composée de Facultés et Instituts éloignés les uns des autres. Cette dispersion pose un problème de gestion pour les bibliothèques.

À titre d'exemple, citons les cas de la Faculté des Sciences Appliquées qui est à 7 km par rapport à la BC, la Faculté de Médecine à 5 km, celle de la Psychologie et des Sciences de l'Éducation à 3 km environ.

En effet, comme l'UB est jeune, elle s'agrandit progressivement. Les nouvelles facultés et les seconds cycles qui se créent sont implantés loin de la BC. Les étudiants et les enseignants n'ont même pas la possibilité de faire une consultation, si rapide soit-elle d'une encyclopédie, de vérifier une bibliographie entre les cours ou de faire une recherche après les cours. L'insuffisance des moyens de locomotion pour les étudiants en font les principales victimes de cette situation. Ces facultés ne peuvent pas alors se passer de leurs propres bibliothèques pour utiliser uniquement, et dans de pareilles conditions, la BC. Par ailleurs, aucun bibliothécaire n'ignore la nécessité pour un étudiant ou un enseignant d'avoir les documents de travail à portée de main et par conséquent, l'utilité de l'existence de collections documentaires dans les différentes facultés éloignées.

Il faut seulement regretter la façon dont ce système est organisé. Comme il n'est pas facile d'avoir le fonds nécessaire pour construire une bibliothèque chaque fois que se crée une faculté, les bibliothèques occupent des locaux provisoires mais qui à la longue deviennent définitifs. D'une part, ces locaux s'adaptent difficilement à leur fonction parce que non conçus pour une bibliothèque. D'autre part, l'impossibilité matérielle

de leur extension paralyse le développement de la bibliothèque au fur et à mesure des besoins croissants des facultés.

Compte tenu de l'exiguité des locaux, la BC ne transfère qu'une partie du fonds spécialisé à la faculté concernée. On se trouve alors en présence d'une dispersion anarchique de documents et d'un morcellement de fonds comportant des lacunes regrettables.

L'exiguité a également pour conséquence l'exploitation irrationnelle et incomplète du fonds. Les ouvrages après leur traitement à la BC, sont normalement envoyés vers ces facultés. Ils peuvent attendre un véhicule une à deux semaines pour être acheminés à la bibliothèque de destination. Arrivés là, ils restent longtemps stockés dans des cartons faute de place. Entre temps, l'utilisateur est privé de la documentation alors que celle-ci est en principe prête pour communication.

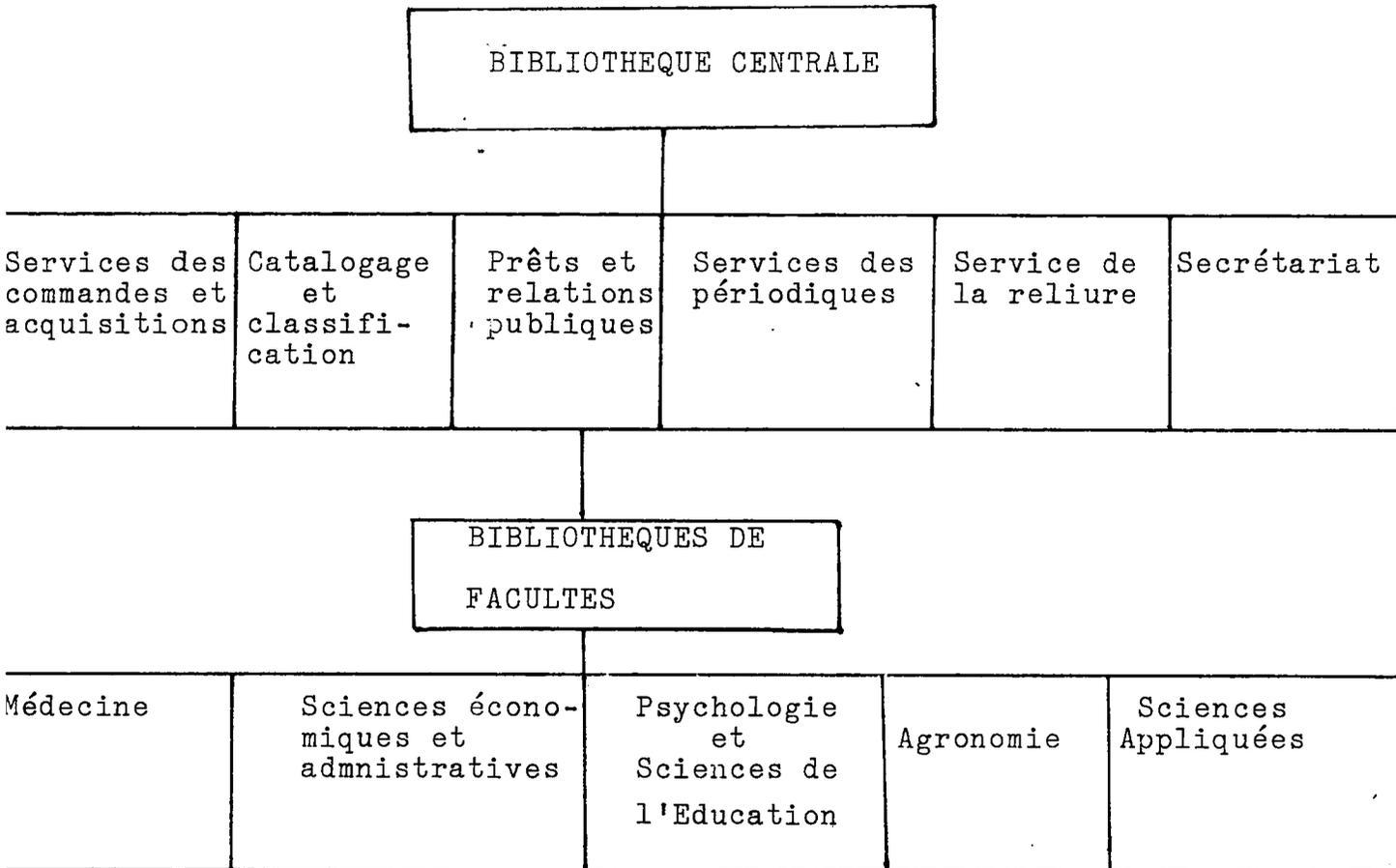
Un lecteur qui lirait ces lignes pourrait croire que l'insatisfaction des usagers de la BU du BURUNDI ne serait imputable qu'à l'Université. Hélas, d'autres insuffisances émanent de l'organisation interne des services de la bibliothèque elle-même.

## B - Organisation de la bibliothèque

---

Avant d'analyser le fonctionnement de ses services, il est nécessaire de présenter d'abord une vue d'ensemble de cette bibliothèque.

1. Présentation générale



En plus de la BC, l'Université comprend cinq bibliothèques de facultés. Il s'agit des bibliothèques de facultés des Sciences Economiques et Administratives, des Sciences Appliquées, d'Agronomie, de Psychologie et Sciences de l'Education et de Médecine. Celles-ci n'ont pas de moyens propres pour acheter des livres ou des périodiques. La BC regroupe tous les services administratifs et techniques. C'est elle qui contient les catalogues d'ouvrages et de périodiques disponibles à l'Université.

Les heures et jours d'ouverture sont ainsi répartis :

- les matinées : de 8 h à 12 h, du Mardi au Samedi,

- les après midi : de 14 h à 22 h, du Lundi au Vendredi, soit

60 heures par semaine, de Novembre à fin juin. Elle est fermée le mois d'octobre pour le recollement annuel.

Les ouvrages sont en général en accès libre mais certains d'entre eux sont conservés au magasin. Ce sont les volumes très vieux non sollicités et qui occupent de la place inutilement. Les ouvrages rares et précieux (les thèses, les premiers écrits sur le BURUNDI) sont également mis à la réserve pour les protéger au maximum des risques de dégradation ou de disparition.

## 2 - Les services

Ils sont tous faits manuellement.

### a) - Le Service Administratif

-----

Il est coiffé par le bibliothécaire en chef qui se charge de la coordination des services. Il assure la gestion du personnel, prépare le budget et le défend au conseil d'administration. Il est responsable de toute l'organisation, nomme les chefs de services. Il est assisté par un conseil de bibliothèque composé des différents doyens de facultés et de bibliothécaires. Il est regrettable que les étudiants ne soient pas représentés dans ce conseil même si celui-ci ne joue pas un grand rôle. Il se réunit en effet très rarement.

b) - Le service des commandes et acquisitions

-----

Une seule personne y est affectée. Généralement, la politique d'acquisition se fait en deux étapes : la sélection et l'acquisition proprement dite. Le choix se fait en fonction des demandes des lecteurs et plus particulièrement des enseignants. Etant mieux placé pour connaître la production éditoriale, le responsable du service commande lui-même des ouvrages en rapport avec le programme d'enseignement.

Les principaux instruments utilisés pour la sélection des livres sont :

- livres disponibles
- livres hebdo
- british books in print
- books in print
- les catalogues d'éditeurs.

Pour les titres retenus, le responsable note les éléments bibliographiques de l'ouvrage (Auteur, Titre, ISBN, Editeur), le numéro du bon de commandes, la faculté intéressée ou l'individu ayant proposé la commande. Il vérifie ensuite si les titres demandés existent déjà ou pas dans le fonds de la bibliothèque. Les références gardées sont celles de livres en exemplaires insuffisants et très sollicités ou ceux que la bibliothèque ne possède pas.

Compte tenu du nombre élevé d'éditeurs auxquels la bibliothèque doit s'adresser pour commander les livres et les périodiques, elle a été amenée à choisir un intermédiaire européen : Agence et Messageries de la Presse (AMP) qui a son siège à Bruxelles. Cela facilite le paiement des factures dans la mesure où le service effectue un seul transfert des devises et à une même adresse. La bibliothèque lui envoie les bons de commande rédigés dans l'ordre prévu par la convention passée entre l'Université et l'AMP :

"Les bons de commandes pour les livres doivent être adressés en deux exemplaires et rédigés dans l'ordre suivant et regroupés par éditeurs, pour en faciliter l'exécution : numéro d'ordre, nombre d'exemplaires, auteur, titre (7).

(7) - Convention signée le 31-3-1980 entre l'Université du BURUNDI et l'Agence et Messageries de la Presse. Art. 2.

L'AMP se charge alors de contacter les différents éditeurs. Tous les envois se font par fret aérien. Les ouvrages sont payés après réception et sont exonérés des droits de douane.

Si le système comporte certains avantages, il ne manque pas d'inconvénients notamment en ce qui concerne les coûts et les retards. L'intermédiaire entre la bibliothèque et l'éditeur alourdit la facture parce qu'il calcule sa marge bénéficiaire.

La comparaison faite entre le prix payé par la BC et le prix officiel pour l'abonnement à l'étranger illustre bien ce cas (8).

- (8) - Sources : - le prix officiel d'abonnement est tiré des publications elles-mêmes ;  
- le prix payé par la BC est tiré des factures que lui envoie l'AMP.

TITRE DU PERIODIQUE	LIEU DE PUBLICATION	PRIX PAYE* PAR LA BC	PRIX OFFICIEL D'ABONNEMENT ( POUR L'ETRANGER)	DIFFERENCE
Le Monde	France	2743(Transport compris)	1380	1363
Bulletin de l'Afrique Noire	France	3200	2530	213
Africa Confidential	Grande-Bretagne	1216	980	236
Zaire-Afrique	Zaire	1029(Transport compris)	385	644
Livres disponibles (Auteur-Titre-Sujet)	France	3326	2514,50	811,50
Archives et Bibliothèques de Belgique	Belgique	152	152	0
Revue juridique du Rwanda	Rwanda	800(Transport compris)	377	426
Livres de France	France	745(Transport compris)	605	140
Kenya Historical review	Kenya	621(Transport compris)	350	271

\* Les prix sont calculés en franc français.

COMPARAISON DES PRIX CHEZ L'EDITEUR ET CEUX DE L'INTERMEDIAIRE (A.M.P.)

L'on aura remarqué que plus les revues sont publiées loin de la Belgique, plus elles sont chères. Cela se comprend parce que l'intermédiaire facture aussi les frais de port. En témoigne le cas de la revue "Archives et bibliothèques de Belgique" publiée sur place. Elle n'est pas surfacturée sans doute parce que les démarches pour l'acquérir sont limitées.

Il est scandaleux qu'une revue publiée au Rwanda, ou au Zaïre, pays frontaliers du BURUNDI, passe par la Belgique avant d'arriver à Bujumbura, parcourant ainsi un trajet de plus de 15 000 km par avion.

Quelle explication peut-on donner à cette situation apparemment absurde ? Les liens commerciaux entre les anciennes colonies et leur métropole restent toujours vivaces et supplantent ceux existant entre les pays africains.

La BC "a choisi" son intermédiaire à Bruxelles car c'était l'unique voie dans le contexte de cette époque. Les compagnies Belges de transport exerçaient un monopole au BURUNDI. Ce passé pèse encore aujourd'hui sur les produits importés. Il est cependant inconcevable que la bibliothèque continue à fonctionner dans ce carcan. Elle n'a pas essayé de prospector les autres marchés avec l'évolution du temps. Le problème de coût qui pourrait être pallié en multipliant les fournisseurs ne fait jamais l'objet d'une étude approfondie. Il est bien évident qu'un commerçant sans concurrent augmente les marges bénéficiaires à sa guise. Il n'est donc pas étonnant de voir que la qualité du service, la rapidité soient déplorables.

L'argument qui se fonderaient sur les difficultés de communication avec l'extérieur serait aujourd'hui peu convainquant.

Depuis 1982, l'aménagement de la nouvelle piste de l'aéroport de Bujumbura, permet l'atterrissage de nombreux avions gros porteurs et facilite donc le contact et l'échange avec les autres pays. Il n'est pas impossible de profiter des différentes liaisons existantes avec Bujumbura :

- Bujumbura - Nairobi
- Bujumbura - Paris
- Bujumbura - Yaoundé
- Bujumbura - Kigali
- Bujumbura - Kinshassa etc...

Les avions des compagnies africaines viennent à Bujumbura presque tous les jours. Les publications faites en Afrique pourraient être acheminées par ces voies. Il en est de même pour les ouvrages édités en France. ~~Aire~~ France, qui fait au moins deux vols par semaine, pourrait les livrer.

Cependant, personne ne pense à résoudre ce problème qui est d'autant plus épineux que la BC souffre actuellement d'une restriction budgétaire.

Outre le problème du coût, le fait d'avoir un seul intermédiaire entraîne la lenteur dans la livraison. L'AMP met un délai très long pouvant même atteindre trois ans ou plus, bien que le transport se fasse par voie aérienne. Il suffit de se reporter à cet extrait du bordereau d'expédition pour en avoir une idée (9) :

- Commande n° 81 / B.263 / 5 S 304 du 1-12-1981 : livraison 19 mars 1985

- Commande n° 80 / B.120 / 5 S 304 du 4-06-1980 : livraison 19 mars 1985

Ces deux exemples sont choisis parmi tant d'autres. C'est pour montrer qu'un ouvrage peut arriver après 4 ou 5 ans, quand l'utilisateur n'en a plus besoin ou lorsque son contenu est déjà dépassé.

Pire encore, l'AMP peut répondre qu'un ouvrage est épuisé, deux ans après la commande.

En parcourant la liste des bordereaux d'expédition, nous nous sommes rendu compte que ces délais peuvent être réduits à trois mois, parfois même à trois semaines.

Exemple :

- Commande n° 85 / B.009. / 5 S 304 du 22-01-1985 : livraison 19 mars 1985

- Commande n° 85 / B.0014 / 5 LSH du 29-01-1985 : livraison 19 mars 1985

- Commande n° 85 / B.33 / 5 / 119.1 du 26-02-1985 : livraison 19 mars 1985

Les retards peuvent donc être évités, l'exemple ci-dessus en est une preuve.

Si l'AMP abuse du monopole de marché qu'elle détient, il faut aussi reconnaître que la défaillance de la convention signée entre elle et l'Université lui en donne les latitudes. Elle est pratiquement muette sur le délai de livraisons des livres. En son article 7, elle ne précise que le cas des périodiques :

"Tous les abonnements seront servis directement par l'Agence (10) en envois groupés, deux fois par semaine au moins..."(11).

Par contre, rien n'est prévu pour les livres. On comprend alors qu'un

(9) - Dossiers des achats de la BC

(10) - C'est nous qui soulignons.

(11) - Convention signée le 31-3-1980 entre l'Université du BURUNDI et l'AMP. Art. 7.

lecteur de Bujumbura tiendra souvent entre ses mains, de l'information datant d'au moins 5 ans. Ceci s'explique dans la mesure où une monographie peut prendre 1 à 2 ans pour être éditée, 2 ans en moyenne pour être acheminé à la bibliothèque et parfois une année pour être cataloguée.

c) - Le service du catalogage

-----

Il s'occupe du traitement matériel des ouvrages. Il comprend :

- . 4 conservateurs
- . 3 bibliothécaires adjoints
- . 8 biblio-techniciens.

A l'arrivée dans la salle de manutention, un agent procède au déballage des sacs et fait l'estampillage. Ensuite, il fait la vérification à partir des factures et des copies de commande. Il reporte sur les fiches de catalogage différents renseignements bibliographiques et les achemine au service de catalogage proprement dit. Les fiches sur lesquelles travaillent les catalogueurs comportent plus de détails au recto :

- le numéro de la fiche,
- le numéro de la commande,
- la date de la commande,
- la référence de la facture,
- le Prix unitaire du livre,
- le nom du bibliothécaire qui doit les cataloguer,
- la date du début et de la fin du catalogage.

La conception de ce dernier point est intéressante parce qu'il permet une évaluation du travail rendu par chacun. Le problème est qu'on n'en tient jamais compte.

Au verso de ces fiches sont marqués le numéro d'ordre, la cote CDU, la vedette matière... Après ce traitement, l'ouvrage est étiqueté et enregistré. A ce stade, il est prêt pour la communication.

d) - Le service de prêt et des relations publiques  
-----

Ce service a pour fonction principale le prêt des livres, l'information, l'orientation des usagers dans les rayons. Mais la notion de relations publiques est à prendre au sens restreint. Il ne fait pas d'échanges avec les autres bibliothèques étrangères ; même la coopération avec les autres bibliothèques du pays est à l'état embryonnaire. Pourtant, les bibliothèques des différents ministères contiennent des documents intéressants pouvant compléter le fonds de l'Université. Nous citerons à titre d'exemple la Bibliothèque de l'Institut des Sciences Agronomiques du BURUNDI, qui serait utile pour la faculté d'Agronomie ; la bibliothèque du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture qui contient les archives de l'époque coloniale jusqu'en 1965 environ, documentation intéressante pour les historiens. Le service de prêt utilise une vingtaine de préposés (12). Il est sous la responsabilité d'un conservateur qui, en principe doit contrôler aussi toutes les bibliothèques de Faculté.

e) - Le service des périodiques  
-----

Il est chargé du traitement et de la communication des périodiques. Ce traitement se limite aux opérations déjà décrites plus haut à propos des livres. Le service compte sept personnes dont un conservateur.

f) - Le service de la reliure  
-----

La BC dispose d'un petit atelier de reliure pour réparer les ouvrages abîmés lors du prêt. Ses outils rudimentaire ne lui permettent pas de relier les collections de publications en série. La BC est alors obligée de recourir à l'Imprimerie Nationale du BURUNDI (INABU).

-----

L'analyse que nous venons de faire du fonctionnement des divers services de la BC nous conduit à faire quatre observations critiques :

- (12) - Catégorie de personnel dont le niveau scolaire est compris entre 2 ans postes primaires et le Bac.

- l'on aura remarqué une répartition inégale du personnel dans différents services. Le service de périodiques est le parent pauvre de la bibliothèque. Son personnel parvient seulement à enregistrer dans le fichier Kardex et sans les dépouiller les différents numéros de périodiques qui arrivent, et à faire leur classement. On s'imagine le temps que perd un utilisateur pour trouver un article pertinent dans une telle masse de documents. On constate également que la quasi-totalité du personnel qualifié est affecté au service technique pour le catalogage des livres. Les responsables des services autres que celui du catalogage doivent aussi participer à ce travail.

- Paradoxalement, le service de prêt et des relations publiques dont le rôle principal est de donner l'information bibliographique aux utilisateurs, est confié à des préposés qui n'ont aucune compétence. Pourtant, ce personnel doit en principe "rechercher les données de toutes natures indispensables à l'utilisateur, les sélectionner, les classer mais aussi, les mettre à la disposition et les porter à connaissance. Son rôle est beaucoup plus difficile car il doit être polyvalent et répondre aux besoins de tout utilisateur de la bibliothèque, dans n'importe quel domaine, sans être spécialisé" (13). Par ailleurs, la bibliothèque doit non seulement répondre aux demandes de l'utilisateur mais aussi lui proposer de l'information documentaire. Il est peu probable qu'un préposé dont le niveau de formation se limite à quelques années d'études secondaires puisse assurer de pareilles tâches. Il est peut être capable de fournir les documents demandés par les lecteurs, mais il est incapable de fournir l'information sur les documents.

- Quant aux bibliothèques de Facultés, non seulement elles sont mal organisées mais elles sont également mal encadrées. Faute d'un nombre suffisant de professionnels, elles aussi sont confiées à des préposés et fonctionnent grâce à leur seule bonne volonté. Le responsable du service de prêt qui normalement doit les contrôler n'arrive pas à le faire faute de moyens de déplacement. Les enseignants se comportent en maîtres dans ces

(13) - AUPELF. Les bibliothèques dans l'Université : problèmes d'aujourd'hui et de demain. Compte rendu du colloque de Genève, 27 septembre - 1er octobre 1985 p. 228

bibliothèques. En principe, ils ont le droit d'emprunter dix livres au maximum pour un mois mais ils prennent autant d'exemplaires qu'ils veulent et les gardent trop longtemps. Certains livres sont très souvent, pour ne pas dire presque toujours, indisponibles à la bibliothèque et par conséquent inaccessibles pour les étudiants.

- La dernière observation à faire concerne la disparité des choix documentaires liée à celle du corps enseignant. En effet, une grande partie des professeurs est composée de Belges, Suisses, Français, Américains, Russes, Africains, Britanniques. Ils ont tendance à ne lire ou commander que des documents de leur pays d'origine, bien que leur séjour soit court, obligeant ainsi la bibliothèque à opérer des distorsions dans le choix des commandes. Le jeu de tous ces facteurs auquel s'ajoute l'éloignement du BURUNDI par rapport à l'Occident fait qu'on peut trouver des documents commandés mais jamais utilisés ou qui le sont peu pour la simple raison que le demandeur est parti entre temps. Cette documentation tombe alors dans l'oubli. Ajoutons à cela le fait que les enseignants nationaux sont en majorité des assistants. La plupart d'entre eux partent à l'étranger poursuivre un troisième cycle qui dure 4 à 7 ans. La documentation qu'ils commandent est également inexploitée après leur départ. Une telle politique d'acquisition guidée par la décision des enseignants nuit au service.

### III - LES MOYENS

---

#### A - Les moyens humains

---

Depuis un certain temps, un effort a été accompli dans le domaine du personnel. Bien qu'il demeure encore insuffisant en qualité et en quantité, il atteint actuellement une soixantaine de personnes, dont une douzaine de professionnels. En 1978, l'effectif était estimé à une vingtaine, dont trois professionnels.

Cependant, si l'Université consentit cet effort pour former le personnel, elle n'en fit pas autant pour le stimuler ou le maintenir. En effet, les professionnels sont restés instables parce que jusqu'à présent, ils sont dépourvus de statut propre. La bibliothèque est considérée comme n'importe quel autre service administratif du rectorat. Le métier de bibliothécaire n'est pas encore reconnu. Cela se voit même dans les textes officiels ; aucune loi précise ne le régit actuellement. L'arrêté royal de 1964 portant création et organisation de l'UOB, réservait un article spécifique au bibliothécaire. Celui-ci est nommé par le conseil d'administration.

"Il est assisté par un conseil comprenant un membre de chaque faculté. Il veille également à la conservation des livres et des revues, à la tenue à jour des catalogues et à l'enrichissement constant de la bibliothèque selon les besoins de différentes facultés. Il dispose après accord du conseil d'administration, des sommes ordinaires allouées chaque année à la Bibliothèque Centrale et remet ses comptes annuels au conseil rectoral" (14). Cependant, cet article ne parle que du bibliothécaire conservateur uniquement. Il passe sous silence les autres catégories du personnel de la bibliothèque, leur mode de recrutement, leur fonction etc. Ensuite, le conseil qui assiste le bibliothécaire ne comprend pas d'étudiants alors que ce sont eux les principaux usagers de la bibliothèque. Malgré ces lacunes, la bibliothèque existait juridiquement jusqu'à la réforme de 1977. Le conservateur était sur un pied d'égalité avec l'assistant au niveau de la rémunération. Mais, les nouveaux textes ont valorisé la fonction

(14) - BELLON, R. Codes et lois du BURUNDI, p. 79.

de l'enseignant uniquement.

Les assistants sont actuellement nommés par le Ministre de l'Education et non plus par le Conseil d'Administration, les enseignants de grades supérieurs, par le Président de la République. Quant au bibliothécaire, ces textes ne prévoient nulle part son statut. S'il est considéré comme faisant partie du personnel administratif et technique, aucun texte légal ne le mentionne.

Tout cela explique qu'il y ait un intérêt assez limité pour exercer ce métier à l'Université. C'est la raison pour laquelle la BU souffre toujours du manque de personnel alors qu'elle en forme régulièrement. Elle perd souvent des agents, soit pour des raisons d'études, soit que ceux-ci s'orientent vers d'autres organismes documentaires plus rémunérateurs ou vers d'autres services offrant plus d'avantages.

A titre d'exemple, la bibliothèque a enregistré depuis 1983 le départ de quatre préposés expérimentés, qui venaient d'y passer plusieurs années, de deux bibliothécaires adjoints et de trois conservateurs. Les préposés ont pris leurs inscriptions dans les différentes facultés. Ce qui montre qu'ils n'étaient pas encouragés à rester et attendre une formation en bibliothéconomie. Les deux bibliothécaires adjoints, se sont dirigés, à l'issue d'un concours, respectivement à l'Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique (IRAZ) et à la bibliothèque du PNUD, où les salaires sont meilleurs. Pour cette même raison, les trois conservateurs ont préféré aller, le premier au Ministère de l'Agriculture, le second à l'Organisation pour la mise en valeur du Bassin de la Kagera (OBK). Le dernier a été promu au rang de directeur de la Régie des Oeuvres Universitaires.

Ce départ de professionnels vers des secteurs extérieurs à la bibliothèque suscite nécessairement des interrogations. Dans tous les cas, même si ce n'est pas la seule raison, l'absence de statut est un argument souvent avancé. Il est tout à fait normal que des gens s'interrogent et même s'inquiètent, de ne pas savoir comment évoluera leur carrière.

## B - Les moyens financiers

---

La BU ne dispose pas d'un budget autonome, ni de recettes propres. Les droits versés par les étudiants pour la carte de lecteur vont dans la caisse de la comptabilité de l'Université. Le budget d'investissement, les traitements du personnel, l'entretien des locaux, l'éclairage, l'eau, la reliure, le transport, les fournitures de bureau... sont à la charge de l'Université.

La part de la bibliothèque que nous allons étudier ici ne concerne donc que le budget de fonctionnement.

L'Université dispose d'une enveloppe globale, dont les ressources proviennent notamment :

- des subsides de l'Etat
- des revenus des biens dont elle est propriétaire (ex. : Appartements)
- des contributions financières provenant de la coopération bilatérale ou multilatérale
- des dons et legs
- des rémunérations ou revenus provenant des travaux, des études et des recherches effectuées par l'Université à la demande de personnes publiques ou privées
- des droits payés par les Etudiants à titre de frais d'inscription au cours etc...

L'Université partage ce budget entre les différentes facultés et instituts ainsi que les autres services dont la bibliothèque. Le budget accordé à celle-ci est destiné spécialement aux acquisitions. Son évolution depuis 1978 est la suivante (15) : Voir tableau ci-après.

(15) - Sources : les différents rapports annuels d'activité de la BC

ANNEE	BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITE	BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA BU			%
		PERIODIQUES	OUVRAGES	TOTAL POUR LA BU	
1978	163 325 000 F BU*	1 000 000	4 500 000	5 500 000	3,3%
1979	?	5 000 000	2 500 000	7 500 000	-
1980	280 720 716	4 000 000	4 000 000	8 000 000	2,8%
1981	418 500 000	7 000 000	6 000 000	13 000 000	3,1%
1982	377 218 000	10 000 000	14 500 000	24 500 000	6,4%
1983	412 668 891	8 000 000	9 000 000	17 000 000	4,1%
1984	481 134 697	9 395 000	5 395 000	14 790 000	3%
1985	318 804 186	7 000 000	3 000 000	10 000 000	3,1%

\* F BU = Franc Burundi.

EVOLUTION DU BUDGET DE LA BIBLIOTHEQUE DE 1978 A 1985.

COURBE DU BUDGET DE 1978 A 1985

---



X = années

Y = Millions de Francs Burundi

Pour être appréciés à leur juste valeur, ces chiffres doivent être jugés en tenant compte des devises dont la monnaie nationale dépend fortement. En effet, le FBU équivaut à environ 7 centimes français en 1986. Il était rattaché jusqu'au 22 novembre 1983 au dollar américain au taux de 1 \$ US = 90,45 FBU. Depuis cette date, le FBU est rattaché au D.T.S. (Droits de Tirage Spéciaux) du Fonds Monétaire International. En novembre 1984, le FBU a été dévalué de 30 %. Or, le budget n'en tient pas compte. Il ne tient pas compte non plus des sommes venant des aides. Après ces considérations, les chiffres du budget méritent un commentaire.

Le budget de la BU a suivi une courbe de croissance jusqu'en 1982, date à laquelle il commence à décroître considérablement. Cette diminution est liée à la fois aux difficultés économiques de l'Université et à celles du pays en général.

La part accordée à la bibliothèque est dans l'ensemble faible. Elle n'atteint même pas le minimum exigé par l'Unesco et par l'IFLA. Dans une communication sur les normes des BU présentées en 1969 à Copenhague lors d'une réunion du Conseil Général de l'IFLA, le chiffre recommandé pour les pays en voie de développement s'élevait à 5 % du budget de l'Université. Or, la BU a en moyenne 3,5 % seulement.

Cependant, ces données sont à nuancer car dans la pratique, le budget alloué à la BU reste symbolique.

La BU n'a pas d'indépendance de gestion budgétaire. Celle-ci est faite par le service de comptabilité de l'Université. Ce qui entraîne un certain nombre de paradoxes.

En effet, depuis 1983, la BU ne réduit pas ses commandes alors que son budget régresse constamment. Suivant les besoins de l'enseignement et de la recherche, elle continue à faire ses commandes sans tenir compte de la diminution de son budget. Les factures sont par conséquent supérieures au crédit qui lui est alloué. La différence est alors réglée sur le budget de l'Université.

Par ailleurs, la livraison de ces commandes dépasse parfois l'année de l'engagement. Or, la part du budget de la bibliothèque prévu à cet effet et non dépensé l'année correspondante est considérée comme excédentaire. L'Université utilise ce reliquat à d'autres dépenses.

Par contre, certaines livraisons des années précédentes arrivent

en même temps que celles de l'année en cours et doivent être payées sur un même budget fixé annuellement. C'est pour cette raison que la BU va chaque année de déficit en déficit et vit une situation constante d'impayés. Habituellement, ces impayés sont réglés avec des rentrées issues des services sociaux de l'Université. Il faut reconnaître que ce système représente un avantage certain pour la bibliothèque par rapport aux autres services dans la mesure où il permet d'aller au delà de son budget symbolique. C'est un effort tout à fait considérable vu la modicité des moyens de l'Université. Néanmoins, la question que l'on peut se poser maintenant est de savoir ce que va devenir la BU car elle est obligée aujourd'hui de limiter ses dépenses au budget qui lui est défini annuellement.

En effet, dès 1985, le gouvernement du BURUNDI a décidé de séparer les services académiques et les services sociaux alors que ces derniers étaient les principales sources financières. Comme il fallait s'y attendre, l'ampleur du problème commence à se manifester. Déjà à partir de 1986, une lettre du Recteur a été envoyée à l'AMP pour demander de suspendre un bon nombre de titres d'abonnements.

Le nombre de titres prévus pour suppression est le suivant :

- Faculté de Médecine : 36 titres pour 384.369 FBe (16)
- Faculté d'Agronomie : 27 titres pour 214.667 FBe
- BC : 21 titres pour 193.240 FBe
- Faculté des Lettres et Sciences Humaines : 11 titres pour

36.480 FBe

- Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education :

9 titres pour 63.886 FBe

- Faculté de Droit : 5 titres pour 942.832 FBe.

Ces difficultés budgétaires ne se manifestent pas uniquement dans le domaine des accroissements mais aussi dans le fonctionnement des autres services.

La reliure de certains livres et périodiques se fait à l'Imprimerie Nationale du BURUNDI. A la suite de retard dans le paiement, cette entreprise exige de l'Université de régler les factures avant le service. Il s'en suit que des milliers de périodiques restent en cartons en attendant la disponibilité d'un budget pour ce travail.

(16) - FBe = Franc Belge, équivaut environ à 16 centimes français.

## C - Les moyens matériels

---

### 1 - Bâtiments

En 1980, la bibliothèque a acquis un bâtiment à trois niveaux, ayant une superficie de 3 300 m<sup>2</sup> (BC). Elle peut accueillir en même temps 1 000 lecteurs. La capacité d'accueil des bibliothèques de facultés s'élève à 250 places en tout et pour 1 230 étudiants environ. Nous avons déjà souligné la défaillance de ces dernières en ce qui concerne notamment l'inadaptation des locaux et leur exigüité. Il faut cependant rappeler que la plupart d'entre eux ont une infrastructure inadéquate pour un travail intellectuel.

Quant à la BC, elle ne manque pas elle non plus de défauts. La répartition des services sur les différents niveaux est disproportionnée.

Le rez-de-chaussée à lui tout seul comprend à la fois le hall d'accueil, les services administratifs et techniques ainsi que la salle de consultation et de classement des périodiques. On a réservé à cette dernière une place très réduite, ce qui limite les consultations.

Au premier étage, il y a les livres de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, une partie de ceux de la Faculté des Sciences ainsi que les catalogues d'ouvrages de toutes les bibliothèques.

Les livres de droit, ceux de médecine et les ouvrages généraux sont au deuxième étage.

Il n'y a pas de salle de référence, ni de séparation de documents en fonction des cycles d'enseignements. Un tel système fait perdre du temps aux lecteurs qui doivent trier dans une masse de documents ce qui les intéresse.

### 2 - Les collections

#### a) - les livres

-----

Dès 1978, le registre des entrées de la BC indiquait les chiffres

suivants :

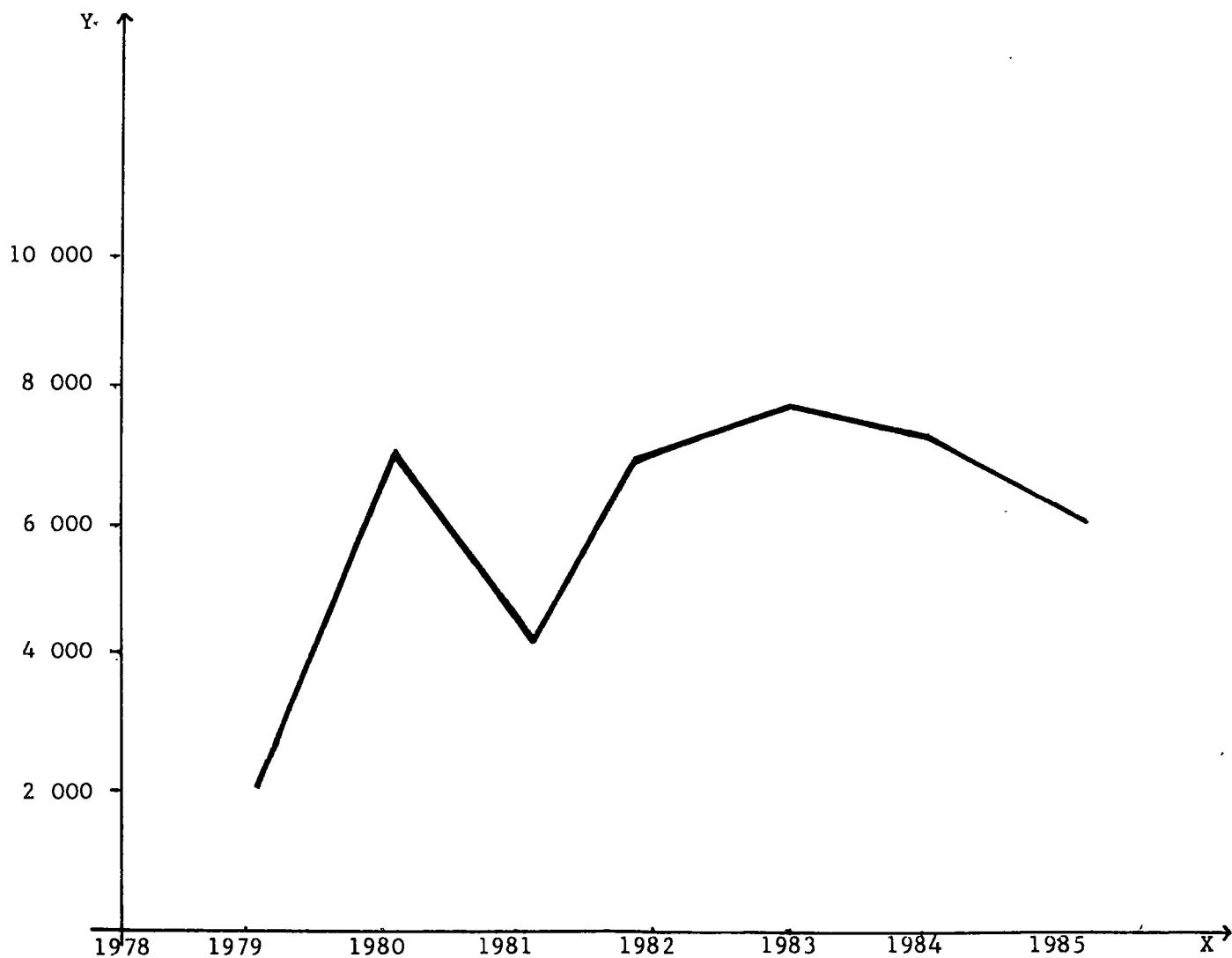
<u>Année</u>	<u>Nombre total de volumes</u>	<u>Nombre de volumes achetés par an</u>
1978.....	57 287	} ----- 2 006
1979.....	61 293	
1980.....	68 297	} ----- 7 004
1981.....	72 494	
1982.....	79 596	} ----- 4 197
1983.....	87 315	
1984.....	94 790	} ----- 7 102
1985.....	101 768	
		} ----- 7 759
		} ----- 7 475
		} ----- 6 978

Entre 1979-80, les acquisitions ont beaucoup augmenté. Ceci a été probablement dû à la création d'un Institut pédagogique et à celle de licences en mathématiques et en physique.

La période 1980-81 a connu une diminution des acquisitions alors que le budget de la bibliothèque avait théoriquement augmenté. Cela s'explique par le fait que la bibliothèque ne contrôle pas la gestion de son budget comme nous l'avons montré précédemment. Il en résulte que les commandes ne sont pas bien planifiées et la progression des accroissements imprévisible.

COURBE DES ACQUISITIONS DE 1978 à 1985

---



X = année

Y = nombre de volumes achetés

De 1981 à 1983, on observe de nouveau une légère augmentation des acquisitions à la suite de l'élévation des effectifs des usagers. En effet, le second cycle en Ingénierat civil au sein de la faculté des Sciences Appliquées, et le cycle de doctorat en médecine sont ouverts en octobre 1982. La même année, on assiste à la création de l'Institut Technique Supérieur (ITS) pour la formation d'Ingénieurs.

A partir de cette date, les acquisitions connaissent une chute progressive. Les volumes restent alors insuffisants eu égard aux normes fixées pour les pays en voie de développement. La conférence régionale de Kampala organisée par l'UNESCO en 1970 fixait pour une BU un minimum de 50 volumes par étudiant. A l'Université du BURUNDI, ce minimum n'est pas encore atteint, la moyenne est actuellement de 40 volumes par étudiant.

Il faut ensuite signaler à propos des abonnements qu'aujourd'hui, la tendance est de remplacer certains titres par ceux qui répondent aux exigences actuelles de l'enseignement et de la recherche. En effet, la réforme de 1977 assignait à l'Université entre autre mission de promouvoir un enseignement tourné vers la réalité africaine et nationale.

Ainsi, 34 % des documents à la BU sont spécialisés aux problèmes relatifs à l'Afrique, au Tiers-monde et aux problèmes du développement en général. La documentation de la faculté des Sciences Economiques et Administratives s'enrichit de plus en plus dans les domaines de l'économie rurale. Les titres correspondant à ces exigences sont ainsi répartis :

- Bibliothèque Centrale.....	164
- Lettres et Sciences Humaines.....	65
- Agronomie.....	53
- Sciences Economiques et Administratives.....	43
- Droit.....	20
- Psychologie et Sciences de l'Education.....	11
- Médecine.....	5
- Faculté des Sciences.....	2
- Instituts d'Education Physique et Sports.....	2

La BU fait un effort pour récupérer des collections de revues de la période relative à l'ex-Congo-Belge et au Ruanda-Urundi. C'est un travail qui demande beaucoup de patience et de persévérance mais qui donne de maigres résultats. En 1982 par exemple, la bibliothèque a pu acheter :

. 6 volumes complets reliés de "Grands-lacs", revue des missionnaires d'Afrique, couvrant les années 1946 à 1953.;

. 7 volumes complets reliés de "News Africa", revue allemande spécialisée pour les problèmes politiques, économiques et culturels concernant l'Afrique et couvrant la période 1959-1965 ;

. 59 volumes complets du "Bulletin Agricole du Congo-Belge et du "Ruanda-Urundi", pour les années 1950 à 1960 ;

. 5 volumes des rapports annuels de l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale (IRSAC), couvrant les années 1955 à 1959 ;

. 10 volumes complets du "Bulletin des Séances" de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer (Belgique) couvrant les années 1964 à 1966.

La collecte de ce type de documents même si elle est au stade embryonnaire, présente un grand intérêt pour le pays et cela d'autant plus que l'essentiel des publications sur le BURUNDI se trouve à l'extérieur.

#### b) - Les périodiques

-----

Une partie des titres est choisie par les enseignants et communiquée à la BC par les doyens de facultés. Le reste est fait par le responsable du service des périodiques lui-même. Faute de moyens financiers suffisants, la sélection reste rigoureuse.

Certaines Facultés s'abonnent par conséquent à un nombre réduit de périodiques ; d'autres font appel à l'aide extérieure. C'est le cas des Facultés des Sciences Economiques et Administratives prise en charge par la coopération suisse, de celle des Sciences par la Belgique, et de celle de Médecine par la France.

Ces Facultés sont par conséquent relativement mieux fournies par rapport aux autres.

Le tableau ci-après nous montre la disproportion pour les quatre dernières années.

REPARTITION DES PERIODIQUES PAR FACULTES

FACULTES ET INSTITUTS	ANNEES			
	1982	1983	1984	1985
↳ Faculté des Sciences Economiques et Administratives.....	238 Titres	206 Titres	162 Titres	162 Titres
- Bibliothèque Centrale.....	218 "	284 "	275 "	275 "
- Faculté des Sciences.....	153 "	165 "	167 "	153 "
- Faculté des Lettres et Sciences Humaines.....	116 "	117 "	116 "	116 "
- Faculté de Droit.....	92 "	95 "	93 "	92 "
- Faculté d'Agronomie.....	88 "	131 "	131 "	88 "
- Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education.....	71 "	71 "	65 "	71 "
- Faculté de Médecine.....	68 "	110 "	108 "	68 "
- Institut d'Education Physique et Sport.....	7 "	7 "	7 "	7 "
- Institut Pédagogique.....	3 "	2 "	3 "	3 "
TOTAL.....	1 054 "	1 188 "	1 127 "	955 "

Notons en passant que les abonnements de facultés couvrent uniquement les domaines de leur spécialité, ceux de la BC étant généralement les journaux d'information courante, les revues d'usage professionnel etc...

#### IV - LE BILAN

---

Après cette analyse de la situation de la BU, quel bilan peut-on dresser ? En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les résultats atteints par la BC depuis sa création. Cependant, il nous sera difficile de mesurer avec précision le degré d'insatisfaction des lecteurs. Nos données ne sont pas toutes quantifiées. Nous nous limiterons donc à une appréciation d'ensemble.

De façon générale, la bibliothèque est loin d'avoir atteint ses objectifs. Elle a plutôt enregistré beaucoup d'échecs dus à la fois à la mauvaise organisation et à l'insuffisance des moyens.

L'organisation accuse des faiblesses. La lenteur dans les commandes, l'attente des signatures des dossiers au niveau du rectorat qui s'ajoute au long délai d'acheminement des ouvrages, défavorisent les lecteurs. Par ailleurs, la gestion actuelle néglige certains indices importants. Le peu de crédits disponibles n'est pas utilisé judicieusement.

D'abord, en ce qui concerne les fournisseurs, il y a peu de prospection pour trouver rapide et moins cher. Ensuite, dans les services, il manque une méthode d'évaluation, l'exploitation des statistiques de fréquentation, de prêts, qui pourraient renseigner sur l'utilisation du fonds, n'est pas suivie rigoureusement. Cela signifie que l'administration en place ne connaît pas véritablement les attentes de la majorité des usagers. On peut se demander si tous les documents détenus servent réellement et sont exploités rationnellement. Malheureusement pas. Les mémoires présentés par les étudiants le prouvent. Alors que les articles de périodiques véhiculent l'information la plus récente, ils sont rarement cités. Ceci est aussi vrai pour certains ouvrages.

Le mauvais encadrement, l'absence d'un véritable service d'information et d'orientation bibliographique en sont certainement la cause. On a tendance à croire que l'accès libre aux documents résout le problème de perte de temps mais dans une certaine mesure, il a des limites. Les utilisateurs le préfèrent bien sûr à d'autres du fait que les documents sont exposés ; mais un lecteur non initié à la classification CDU perd énormément de temps pendant ses recherches.

En ce qui concerne les bibliothèques de facultés, elles ont tendance à recréer la situation qu'on voulait éviter en 1978, à savoir l'indisponibilité des documents. Les enseignants veulent toujours en avoir le monopole.

Du point de vue financier, le budget reste encore trop limité pour satisfaire les usagers. La suppression des abonnements en 1986, et ce malgré le refus catégorique des enseignants, traduit bien cette contrainte. Elle est par ailleurs en contradiction avec le statut du corps enseignant. Le Conseil d'Administration n'exige-t-il pas de lui de publier pour l'avancement de grade ? Il faut par conséquent que la BU puisse avoir une documentation plus riche à leur servir. L'Université a également ouvert un second cycle pour toutes les facultés existantes. Il faut alors des périodiques et des livres plus appropriés que ceux utilisés dans le premier cycle. Mais ces documents coûtent cher. Cette situation est aggravée par les frais de transport aérien très élevés. La BU utilise l'avion pour l'acheminement de ses documents parce que c'est le moyen le plus rapide et le plus sûr. Le bateau est certes moins cher ; mais son utilisation pour l'importation des documents retarderait considérablement leur arrivée, le BURUNDI étant très éloigné de la mer.

Du point de vue matériel, l'insuffisance du budget explique la faiblesse des acquisitions. Selon les recommandations de l'AUELF, l'acquisition annuelle devrait être égale à 5 documents par an et par étudiant à plein temps, pour pouvoir répondre à l'exigence de la mise à jour. Or, en moyenne, la BU n'en acquiert que 3,2.

Malgré ces insuffisances que nous venons d'énumérer, la fréquentation de la bibliothèque augmente annuellement. Cependant, il nous paraît illusoire de croire, comme certains, que cela est dû à la qualité du service rendu par la bibliothèque aux utilisateurs. A notre avis, cette forte fréquentation a d'autres causes :

La première peut-être associée à l'augmentation des étudiants et enseignants à l'Université ; ce que démontrent les chiffres du tableau ci-après (18).

(18) - Université du BURUNDI. Rapports annuels 1978-1988.

ANNEE ACADEMIQUE	ETUDIANTS	ENSEIGNANTS		
		NATIONAUX	ETRANGERS	TOTAL
1978-79	1628	-	-	223
1979-80	1768	-	-	257
1980-81	1792	-	-	260
1981-82	1798	147	166	313
1982-83	2000	158	140	298
1983-84	2111	197	175	372
1984-85	2340	175	165	340

EFFECTIFS DES ETUDIANTS ET DES ENSEIGNANTS DE 1978 A 1985

La deuxième raison est liée à la création récente de nouvelles écoles d'enseignement supérieur au BURUNDI. C'est le cas de l'Ecole Supérieure du Commerce dépendant du Ministère des Finances, de l'Ecole de Police Municipale du ministère de la justice et de l'Institut Technique pour l'Aménagement Urbain du Ministère de l'Energie et des Mines. Or, ces différents ministères ne construisent pas nécessairement de véritables bibliothèques pour leurs étudiants. Par conséquent, ils se servent de la BU et celle-ci doit donc faire face d'un problème de place.

Ainsi, pour l'année académique 1985-86, elle a été obligée d'instaurer pour tout utilisateur le système de carte de lecteur pour l'accès à la consultation.

Les résultats ont été spectaculaires car au mois de décembre 1985, 2 100 étudiants, 168 enseignants, 354 élèves des Instituts Supérieurs, 24 agents de l'administration centrale et 18 personnes étrangères à la communauté universitaire, avaient déjà acheté leur carte.

Le fait que beaucoup d'étudiants, spécialement ceux des Instituts, fréquentent la bibliothèque n'implique pas qu'ils lisent beaucoup. La plupart d'entre eux viennent pour la révision de leurs notes de cours. La raison en est qu'ils ne sont pas logés en cité contrairement aux étudiants universitaires. Ils occupent généralement des logements qui n'offrent aucun confort pour un travail intellectuel. Les salles de la bibliothèque sont alors envahies.

La dernière cause de cette forte fréquentation est que la BU est la seule bibliothèque importante du pays. Tous ceux qui ont un travail nécessitant une recherche documentaire recourent à ses ressources. L'absence d'édition locale et de librairies pour les ouvrages scientifiques fait de la BU la principale source documentaire.

C'est sans doute pour pallier à l'insuffisance de "marchands de livres" qu'une librairie universitaire a été créée en 1985. Cette nouvelle institution a pour mission de vendre des livres aux étudiants et aux enseignants. Elle entend combler les lacunes de la bibliothèque en offrant au public universitaire la possibilité de se procurer à peu de frais la documentation indispensable pour les études et la recherche.

La persistance de pareilles difficultés à la BC prouve que son bilan reste encore négatif.

## CONCLUSION GENERALE

---

L'hypothèse de base de notre travail était de vérifier si la création de la BC était, comme l'ont pensé les autorités, l'unique solution pour assurer à tous les usagers un service satisfaisant, c'est-à-dire leur permettant de bénéficier de la documentation disponible.

L'analyse que nous venons de faire nous a montré que tel n'est pas le cas. En procédant ainsi, ces autorités ont assigné à la BC une mission qu'elle ne pouvait pas bien remplir faute de structure administrative adéquate et des moyens suffisants. C'est la conclusion à laquelle nous avons abouti au terme de cette étude.

Nous ne prétendons pas avoir épuisé le sujet, et ce d'autant plus que notre analyse se veut globale et porte sur l'ensemble de la bibliothèque. Une recherche plus approfondie sur un service précis aurait sans doute fait ressortir d'autres aspects, que ceux figurant dans ce mémoire.

Malgré ces limites, il nous aura permis de montrer les faiblesses de la BU. C'est en fonction de ces insuffisances que nous avons pensé faire des propositions avec l'espoir qu'elles contribueront à remédier à cette situation. Nos suggestions portent essentiellement sur les points suivants :

- la nécessité pour la BU de jouer en plus de son rôle classique, celui des Bibliothèques Nationale et Municipale ;
- la nécessité pour l'Université de prévoir et de répondre aux besoins liés à son développement ;
- la nécessité pour la bibliothèque d'une coopération avec les autres centres documentaires ;
- la mise sur pied d'une méthode d'évaluation.

Actuellement, la BU est le plus grand centre documentaire du pays. Elle joue, sans en avoir la mission ni les moyens, le rôle que remplissent dans les pays développés les bibliothèques nationales et municipales. Il faudrait donc lui donner tous les moyens (matériels et humains) nécessaires pour assumer cette responsabilité. Cela est d'autant plus nécessaire que l'une des missions de l'Université est de contribuer à la promotion de la culture africaine. La bibliothèque a par conséquent la tâche d'importance inappréciable de collecter la documentation.

Le BURUNDI a des projets pour compléter les facultés déjà ouvertes et permettre ainsi aux étudiants de terminer leur formation sur place. Les avantages de cet objectif sont évidents notamment la réduction des coûts de leur formation. Il faudra alors développer des services de documentation appropriée et renforcer le personnel existant par le recrutement de nouveaux bibliothécaires et par la formation de ceux qui ne le sont pas encore. Comme nous avons déjà dit, ce personnel n'a pas de statut propre. Si l'Université tient à attirer ou garder dans ses bibliothèques des professionnels de bon niveau, elle doit comprendre qu'il est indispensable de les doter de ce statut.

La bibliothèque doit être également un service autonome. Il est très nécessaire d'individualiser son budget. Cela accélérerait les opérations de paiements et permettrait une meilleure planification au niveau des acquisitions.

Elle devrait avoir des crédits suffisants pour pouvoir répondre à toutes les demandes. La réalité ne lui permet pas hélas, du moins autant qu'on le voudrait, et l'oblige à opérer des choix souvent cruels. Face à l'abondance des publications, la mission d'acquisition devient alors difficile à remplir car les impératifs budgétaires dictent leur loi. Une coopération avec les autres centres documentaires permettrait-elle de pallier à ces inconvénients ? Nous pensons qu'il faut au moins l'amorcer.

Au niveau national, plusieurs initiatives sont indispensables. La BU devrait travailler avec les bibliothèques des différents ministères. Elle peut aussi proposer l'établissement d'un catalogue collectif national. Une telle collaboration aiderait les chercheurs d'Université à connaître ce qui existe dans les autres services documentaires du pays.

Au niveau régional et international, il faut déplorer l'absence de coopération entre la BU du BURUNDI et les bibliothèques étrangères. Pour rendre possible sur le plan africain cette coopération, les responsables nationaux doivent auparavant développer les moyens de communication. Nous entendons par là des télécommunications efficaces ainsi que des moyens de transport rapide, car, l'Afrique reste encore insuffisamment pourvue dans ce domaine.

L'effort de ces autorités doit aussi porter sur l'édition locale. Celle-ci souffre d'un manque d'intérêt des bailleurs de fonds. C'est une entreprise coûteuse et peu rentable en Afrique mais il faut envisager de produire sur place certains manuels et ouvrages de base pour

l'enseignement.

Nous terminerons nos propositions en suggérant d'instaurer à la BU une méthode d'évaluation.

Après avoir défini le rôle d'une bibliothèque et fixé ses objectifs, il faut évaluer, porter un jugement qualitatif sur sa performance. Cela permet de connaître à fond les services, leur fonctionnement et leur faiblesses et de trouver par conséquent des solutions de redressement. Personne ne peut nier les difficultés que présente l'évaluation des services au public, encore faut-il en avoir le souci.

On dit souvent par exemple que les bibliothèques à libre accès ne peuvent pas contrôler la communication des ouvrages. Pour le cas de la BC où les étudiants laissent sur table les documents après consultation, les bibliothécaires qui les remettent sur rayons pourraient occasionnellement faire comptage et noter ainsi les domaines les plus consultés.

Par contre, dans le service des périodiques, l'étude de la nature des documents lus pourrait se faire aisément puisque la salle de consultation ne contient que les derniers numéros parus. Il est regrettable qu'une telle analyse ne soit pas faite alors qu'elle peut guider les achats.

La plainte qui revient dans toutes les réunions est que les étudiants ne lisent pas suffisamment les périodiques. Mais, il faudrait aussi chercher à savoir lesquels et pourquoi ?

Peut-être qu'ils ne sont pas adaptés à leur niveau ou à leur formation. La consultation des intéressés avant l'acquisition de ces documents est indispensable.

De façon générale, il serait nécessaire de faire un suivi régulier de l'utilisation du fonds de la BU grâce aux enquêtes. C'est un moyen qui permettrait d'économiser les crédits en n'achetant que la documentation dont l'utilisateur aura besoin.

Dans les bibliothèques de faculté, confrontées au problème de l'exiguïté des locaux, une étude sur la circulation des documents est nécessaire. Elle guiderait l'élimination d'ouvrages inutiles, "les fonds morts". Cette ventilation entraînerait un gain de place pour les ouvrages récents, plus sollicités.

Il existe plusieurs méthodes d'évaluation dont on peut s'inspirer appliquées déjà dans les bibliothèques des pays avancés. Il ne s'agira évidemment pas de plaquer la réalité de ces bibliothèques sur celle de la notre. L'évaluation se fait en fonction d'objectifs pré-établis par chacun et des problèmes

spécifiques. Et ceux-ci diffèrent suivant les pays. Si certaines bibliothèques françaises se plaignent d'une faible fréquentation par les étudiants, tel n'est pas le cas en Afrique. Généralement, toutes les places assises sont prises d'assaut immédiatement après l'ouverture.

Nous ne voulons pas nous étendre sur des exemples concrets, nous tenons surtout à montrer que les variables pour faire une évaluation sont multiples.

Notre plus grand souhait est que les leçons tirées des échecs soulignés tout au long de notre travail, puissent amener les bibliothécaires et les autorités à réfléchir et ensuite aider, à déterminer des orientations pour l'avenir.

B I B L I O G R A P H I E

---

- A.E.N.S.B. Les Bibliothèques Universitaires et les autres organismes de documentation au sein de l'Université : journée d'étude du 22 février 1975. Villeurbanne : AENSB, 1975. 44p.
  
- AUPELF. L'Evaluation des Bibliothèques Universitaires. Colloque de Nice, 29 novembre-2 décembre 1982. Montréal : AUPELF, 1984. 370 p.
  
- AUPELF. Gestion des Bibliothèques Universitaires d'Afrique et de l'Océan Indien : Actes de la session intensive de Dakar, 11-13 décembre 1978. Montréal : AUPELF, 1978. 114 p. ISBN 2-92 002 1-01-X.
  
- AUPELF. Les Bibliothèques dans l'Université : problèmes d'aujourd'hui et de demain. Compte rendu du Colloque de Genève, 27 septembre-1er octobre 1965. Montréal : AUPELF, 1965. 33 p.
  
- BELLON, R. et DELFOSSE, P. Codes et lois du BURUNDI. Bruxelles : Larciery 1970.
  
- BOUSSO, A. La Formation des Bibliothécaires et le Développement des Bibliothèques Universitaires en Afrique. Paris : UNESCO, 1980. 200 p.
  
- COMTE, Henri. Les Bibliothèques Publiques en France. Lyon : Presses de l'ENSB, 1977. 447 p. INSB 2-901119-03-4.
  
- HORACEK, John. Les Bibliothèques Universitaires en Australie. In : Bulletin des Bibliothèques de France, T 26, n° 3 (1981) p. 147-152.
  
- MABIALA, Innocent. Une BU africaine et les Besoins des Usagers : la EU de l'Université Marien-Gwabi de Brazzaville. Villeurbanne : ENSB, 1982 64 p.
  
- MUNUNI, Herman. La Bibliothèque Universitaire et les autres organismes de documentation au sein de l'Université : l'exemple du BURUNDI. Mémoire : ENSB, 1975. 48 p.
  
- REBAT, Marie-Thérèse. Le Contrôle de Gestion en Bibliothèque d'Université ou Essai sur des méthodes d'évaluation pour une BU. Mémoire : ENSB, 1984. 68 p.

- RICHTER, Brigitte. Précis de Bibliothéconomie. 3e éd. Paris : Munchen, New-York, 1982. 233 p. ISBN 3 598 10419-7.
- RICHTER, Noë. Les Bibliothèques : administration, Institutions, Fonction. Villeurbanne : ENSB, 1977. 254 p. ISBN 2-901119-05-0.
- SENE, Djibril. Le Rôle des Bibliothèques Universitaires dans le système d'information des pays en développement, In : Universités, T2 (1981) p. 23-24.
- THIRION, Gérard. Tunisie : Bibliothèque Centrale Universitaire dans le cadre du Centre National Universitaire de documentation scientifique et technique. Paris : UNESCO, 1981. 33 p.
- WITHERS, F.N. Normes pour l'établissement des services de bibliothèque : enquête internationale. Paris : UNESCO, 1975. 485 p. ISBN 92-3-201177-8.
- Documents inédits de l'Université du BURUNDI.

T A B L E D E S M A T I E R E S

PAGES

INTRODUCTION..... 1

I. LES MISSIONS..... 4

    A. L'Université du Burundi..... 4

        1. Historique..... 4

        2. Mission..... 6

    B. La Bibliothèque Centrale..... 7

        1. Aperçu historique..... 7

        2. Rôle..... 7

II. ORGANISATION..... 9

    A. Structure administrative de l'Université du Burundi..... 9

    B. Organisation de la bibliothèque..... 13

        1. Présentation générale..... 14

        2. Les services..... 15

            a. Le service administratif..... 15

            b. Le service des commandes et des acquisitions..... 16

            c. Le service du catalogage..... 21

            d. Le service de prêt et des relations publiques..... 22

            e. Le service des périodiques..... 22

            f. Le service de la reliure..... 22

III LES MOYENS..... 25

    A. Les moyens humains..... 25

    B. Les moyens financiers..... 26

    C. Les moyens matériels..... 32

        1. Les bâtiments..... 32

        2. Les collections..... 32

            a. Les livres..... 32

            b. Les périodiques..... 36

	PAGES
IV. LE BILAN.....	39
CONCLUSION GENERALE.....	43
BIBLIOGRAPHIE.....	47

